

**Commune de CHATEAU-LANDON**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 6 mars 2020 à 20h**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Valérie LAGILLE, Maire,

**Etaient présents** : Mme Valérie LAGILLE – M. Gilles GOURTAY – Mme Michèle BILLARD-GUEHRING – M. Antoine DEFOIX – Mme Sophie LEBOURGEOIS – M. Roger BOUCHAÏB – Mme Cristèle VIEZZI – Mme Luce FARE – Mme Geneviève POMMEREAU – Mme Marie-Thérèse CORNICHON – M. Didier FOIRIEN – M. Frédéric BAUDOUIN – Mme Marie-Christine MASSON – M. Frédéric COMBE – Mme Rosa ALVES – M. Sébastien BAUDEMONT – Mme Marie-Odile SCHORTER – M. Jean-Hubert FRISON – Mme Sylvie STITI

**Etaient excusés** : M. Xavier ECOUTIN – Mme Florence GUIGNON (*pouvoir à Mme Cristèle VIEZZI*) – M. Stéphane CHABIN – M. Thierry THILLOUX (*pouvoir à Mme Marie-Odile SCHORTER*)

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Christine MASSON

\*\*\*

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 février 2020**

Aucune observation sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 février 2020 n'a été transmise à Mme le Maire. Celui-ci est soumis aux votes des élus. Le procès-verbal est adopté à la majorité des voix (2 abstentions).

**Informations**

\* **SDESM : point n°10 de l'ordre du jour** – Le SDESM organise la réalisation d'audits des installations de chauffage – ventilation – climatisation et d'eau chaude sanitaire sur les Communes du Syndicat. Le montant forfaitaire demandé à chaque Commune est de 150€ sans plafond d'audit. Le Syndicat nous a signifié qu'il n'y avait pas nécessité à délibérer. Des réunions d'informations locales seront organisées au mois d'avril.

\* **Projet de déchetterie**

Un avis favorable oral a été donné sur la note relative à la gestion du risque incendie sur la déchetterie. Nous restons dans l'attente du courrier officiel qui sera transmis au SMETOM.

\* **Coronavirus**

⇒ **Séjour éducatif programmé du 15 au 20 mars prochain (élèves des classes de CM2)**

**Avec l'épidémie du Coronavirus, le maintien du séjour va probablement être soulevé d'ici quelques jours.**

Nous n'avons reçu aucune directive de la Préfecture, ni de l'ARS, ni du ministère de la santé. Un mail a toutefois été envoyé à l'ARS pour avis. La réponse est la suivante « *Dans le cadre de la situation sanitaire de STADE 2 que nous connaissons actuellement l'ensemble des voyages scolaires vers l'étranger ou des zones clusters sont suspendus.*

*En revanche, à ce stade, aucune consigne particulière n'est préconisée quant au report ou à l'annulation des sorties scolaires sur le territoire Français, en dehors des "clusters" identifiés.*

*Le Finistère n'est pas une zone cluster à ce jour, aussi il n'y a pas d'obligation d'annulation ni report.*

*Nous pouvons toutefois vous inviter à ne pas marquer d'étape dans le Morbihan afin de ne pas rencontrer de difficultés ultérieures.*

***Néanmoins, la situation est évolutive et nous ne connaissons pas encore les mesures qui seraient adoptées en cas de passage en Stade 3. Il est possible que dans ce cas, les voyages scolaires soient interdits quelle que soit leur destination. »***

Rappel du coût du séjour : 14 525 €. En cas d'annulation du séjour moins de 8 jours avant le départ, l'organisme demandera l'intégralité du prix du séjour. Le contrat ne précise pas les conditions d'annulation en cas de directive préfectorale ou nationale. Dans l'hypothèse d'une annulation à notre initiative (principe de précaution), il pourrait, leur être demandé de reculer le séjour.

⇒ Egalement reçu de l'Union des Maires du 77, une fiche permettant de conduire l'élaboration d'un plan de continuité des activités communales en cas de passage au STADE 3.

\* **Résidence les plantagenêts** : Mme DESMARET, directrice de la RPA, nous a informés que les locaux ont été réceptionnés et qu'ARPAVIE attend la visite de conformité du Département. Aucune information de VAL du LOING à ce sujet. Les résidents vont pouvoir être déménagés d'ici fin mars et de nouveaux candidats accueillis dès avril.

\* Reçu ce jour, une notification de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2020 sollicitée en fin d'année. Il s'agissait d'une demande de subvention afin d'aménager un point d'eau incendie rue de Nisceville. La subvention accordée est de 35 481.24 €. Montant des travaux : 44 351.55 € HT, soit 53 221.85 € TTC.

\* **Voies Navigables de France (VNF)** nous informe d'une période de chômage du canal du Loing dès lundi prochain, du 9 au 22 mars 2020, pour des travaux de remplacement des joints d'étanchéité des portes au niveau du bief de Néronville. Abaissement du niveau du canal d'1.5 mètre.

\* Suite à la **demande de transfert de la licence IV de l'établissement situé 2, rue de Nemours**, la Commune avait transmis un avis défavorable à la Préfecture de Police afin de ne pas perdre une licence IV difficile à obtenir pour les restaurateurs. Ce type de transfert a un impact sur le commerce local et les petites communes rurales.

La procédure de transfert est strictement encadrée : l'article L 3332-11 du code de la santé publique prévoit que le transfert des licences IV est soumis à l'avis du Maire, et validé ensuite par le Préfet.

En l'espèce, nous venons d'être informés par la Préfecture de Police de Paris que le transfert a été acté sans tenir compte de l'avis de la Commune au motif que la transaction avait déjà été faite avant même le début de la procédure. Celle-ci n'a donc pas été respectée. Un courrier va être rédigé afin de montrer notre désapprobation quant au non-respect de la procédure, et copie en sera faite à M. le Préfet de Seine-et-Marne.

#### **- Travaux :**

\* Hôtel Dieu : des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des travaux. La prochaine réunion de travaux sur site sera suivie d'une réunion avec l'ensemble des entreprises en mairie et l'architecte.

Concernant l'accès rue Jean Galland, un permis de construire modificatif doit être déposé. Mmes LAGILLE et BILLARD ont rencontré l'architecte en chef des bâtiments de France jeudi 5 mars qui a déjà donné un accord de principe.

\* La barrière de sécurité de grands moulins a été installée

\* A Mocpoix, la pose du portique de sécurité va pouvoir être réalisée très prochainement puisque qu'EDF a retiré le poteau et les gravats qui gênaient sur le site.

**- Personnel :**

\* Arrivée du policier municipal lundi dernier. Il a pu se présenter auprès de la gendarmerie, de chaque commerçant, et a été présent vers les écoles et collège tous les jours. Ses premières actions se portent sur les infractions au stationnement et la vitesse devant les écoles.

\* Lancement d'une offre d'emploi pour recruter un agent des espaces verts (remplacement de M. Naudin qui part en retraite prochainement).

**- Mis sur table :** tableaux de l'organisation des bureaux de vote de dimanche prochain.

**- Prochaines réunions :**

\* Réunion de présentation des **projets de construction de la gendarmerie et de l'EHPAD Domus Vi sur la « rocade » - D207, le jeudi 12 mars à 14h** en présence des concessionnaires et des commissions urbanisme et finance.

L'ensemble des travaux incombant à la commune pourra ainsi être estimé. La prochaine équipe pourra alors faire un choix sur l'Office HLM qui sera porteur du projet de construction de la gendarmerie et fixer le prix de vente des terrains.

\* Le **diagnostic du système d'eau potable de la Commune** réalisé par ARTELIA sera présenté aux élus et financeurs dès l'installation de la future équipe.

**A noter :**

\* demain, **samedi 7 mars à 14h**, salle de la Tour madeleine, opération ville propre organisée par les enfants du Conseil municipal d'enfants

\* Cérémonie de la proclamation du cessez le feu en Algérie le **jeudi 19 mars à 11h** – rendez-vous Place de l'Hôtel de Ville. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur Tour Madeleine.

**Délibération n°2020.02.17 - Vote du Budget Primitif 2020 – Budget Commune**

Le projet de budget primitif 2020 présenté au Conseil municipal se présente comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	En euros	En euros
<b>Section de Fonctionnement (1)</b>	2 853 536 € + 590 208 € (virement section investissement) <b>3 443 744 €</b>	3 030.382.93 € + 684 815.09 € (reprise de l'excédent) <b>3 715 198.02 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	1 864 612.77 €	1 864 612.77 €
<b>TOTAL</b>	5 308 356.77 €	5 579 810.79 €

**(1)** La section de fonctionnement laisse apparaître en recettes un **suréquilibre de 271 454.02 €**

Il est demandé au Conseil municipal :

**1°/ de se prononcer sur le budget primitif 2020 et de le voter par chapitre**

**2°/ de fixer comme suit les taux d'imposition 2020**

Monsieur DEFOIX rappelle que la présentation du budget primitif par chapitre est une obligation réglementaire.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
CHAPITRES	
011 – charges à caractère général	770 789.00 €
012 – charges de personnel	1 600 000.00 €
014 – atténuations de produits	65 229.00 €
65 – autres charges de gestion courante	296 488.00 €
66 – charges financières	20 530.00 €
67 – charges exceptionnelles	500.00 €
022 – dépenses imprévues	100 000.00 €
<b>023 – virement à la section d'investissement</b>	<b>590 208.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 443 744.00 €</b>
FONCTIONNEMENT RECETTES	
CHAPITRES	
70 – produits des services	191 460.00 €
042 – travaux en régie/sortie inventaire	20 000.00 €
73 – impôts	2 037 808.93 €
74 – dotations participations	671 463.00 €
75 – autres produits	104 101.00 €
013 – atténuations de charges	4 000.00 €
77 – produits exceptionnels	1 550.00 €
002 – excédent antérieur reporté (2019)	684 815.09 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 715 198.02 €</b>

Concernant la section d'investissement, et pour faire suite à la commission générale du 28 février dernier, il est proposé de fixer des enveloppes en complément des dépenses d'investissement déjà engagés. Il est également rappelé que rien n'est figé et que des virements de crédits pourront être effectués au cours de l'année.

INVESTISSEMENT DEPENSES	
CHAPITRES	
20 – frais d'études	12 000.00 €
21 – immobilisation corporelles	226 000.00 €
23 – travaux en cours	1 137 135.00 €
13 – annulation subvention d'investissement	18 000.00 €

16 - emprunts	71 610.00 €
40 – travaux en régie – opérations d’ordres	20 000.00 €
001 – solde déficitaire reporté (2019)	379 867.77 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 864 612.77 €</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	
<b>CHAPITRES</b>	
10 – dotations FCTVA TLE	145 000.00 €
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	318 434.77 €
13 – subventions d’investissement	810 970.00 €
<b>021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT NECESSAIRE A L’EQUILIBRE DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT</b>	<b>590 208.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 864 612.77 €</b>

Il est ensuite proposé de maintenir les taux d’imposition pour 2020, soit :

	<b>2020</b>	<b>Pour mémoire 2019</b>
<b>Taxe d’habitation</b> (suite à la nouvelle réforme le taux est figé de 2020 à 2022)	<b>18.38 %</b>	18.38 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	<b>19.16 %</b>	19.16 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties</b>	<b>43.57 %</b>	43.57 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2020.

**Délibération n°2020.02.18 - Formation des élus**

Mme le Maire fait part du montant alloué pour la formation des élus en 2019.

- Année 2019 : 1 000 € (réalisé : 131 € + 700 € cotisation obligatoire dans le cadre du Compte Personnel de Formation).

Il est proposé d’allouer le montant suivant pour l’année 2020 :

- 700 € au titre du compte personnel de formation
- 200 € pour les frais de mission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**DÉCIDE** d’affecter à l’article 6535 du budget primitif 2020 la somme de 700 € pour la formation des élus, au titre du compte personnel de formation.

**DÉCIDE** d’affecter à l’article 6532 du budget primitif 2020 la somme de 200 € pour la formation des élus, pour les frais de mission.

### Délibération n°2020.02.19 - Subventions versées aux associations

Monsieur GOURTAY rappelle les conditions d'attribution des subventions appliquées par délibération du 29 mars 2019 :

- ✚ Condition 1 : les subventions communales ne peuvent être qu'inférieures ou égales à **30 %** des recettes propres de l'association
- ✚ Condition 2 : le rapport subvention communale / nombre d'adhérents est limité à **50%** de la cotisation demandée par l'association aux adhérents  
Les subventions communales ne peuvent être qu'inférieures ou égales à 100 € par an et par adhérent pour les associations extérieures.
- ✚ Condition 3 : tout disponible financier supérieur à 1000 € et dépassant le tiers des recettes propres devra être accompagné d'un projet chiffré et planifié dans le temps de son utilisation

Ces trois conditions réunies fixent le montant maximum possible de subvention pour chacune des associations.

Par ailleurs, pour tenir compte des fêtes importantes se déroulant souvent sur une même année, il avait été proposé en 2016 d'annualiser le versement des subventions pour 3 associations (le Comité des Fêtes, le Comité de Jumelage et Histoire et Archéologie) afin d'obtenir un budget uniforme en matière de subvention.

Il est rappelé que les demandes de subventions des associations pour l'année 2020 ont été étudiées lors de la commission générale du 4 février 2020.

Certaines subventions sont conditionnelles. En effet, quelques associations devront présenter un projet afin de justifier leur disponible trop important, ou revoir leurs comptes qui apparaissent inexacts par rapport au bilan présenté en 2019 (erreur de comptabilité), ou fournir des pièces manquantes au dossier.

Concernant le Comité des Fêtes, le Comité de Jumelage et Histoire et Archéologie, qui réalisent des manifestations plus importantes généralement une année sur deux, il avait été décidé par le passé de lisser le montant de leur subvention sur 2 ans.

Les montants alloués aux associations sont les suivants :

N° réf.	Associations	SUBV 2020	Observations
2	Collège sportive	365,93 €	<b>Conditionnelle</b> : justifier le disponible et demander les projets
3	Foyer socio éducatif	290,82 €	<b>conditionnelle</b> : justifier le disponible et demander les projets
5	Elémentaire sportive	150,00 €	
7	EPMS sportive	/	Pas de demande
8	Fanfare les abeilles	1 200,00 €	
9	Thaï boxing	/	Pas de demande
10	ES Tennis	1 382,30 €	<b>conditionnelle</b> : justifier le disponible et demander les projets
11	Club d'aïkido	150,00 €	<b>Conditionnelle</b> : justifier le disponible et demander les projets
12	Gâtinais Val de Loing Football	9 000,00 €	<b>Dont 4 038,06 € de conditionnelle</b> : fournir un plan de redressement

13	Roller Hockey	700,00 €	<u>Conditionnelle</u> : justifier le disponible et demander les projets
15	ES Gymnastique	11 000,00 €	
16	ES Karaté	690,60 €	
30	ES Badminton	963,47 €	
35	Creapassion	/	Pas de demande
36	Si près, si Loing (théâtre)	/	Pas de demande
40	Jeunes sapeurs pompiers	/	Pas de demande
46	Gym. Volontaire	/	Pas de demande
48	Qi Gong "le Chant du Corps"	90,00 €	<u>Conditionnelle</u> : justifier le disponible et demander les projets
17	ACCL Cyclisme	247,94 €	<u>Conditionnelle</u> : justifier le disponible et demander les projets
19	Doigts de fée	/	Pas de demande
20	Les Blés d'or	747,00 €	<u>Conditionnelle</u> : justifier le disponible et demander les projets
28	Paixao de Portugal	710,00 €	
39	Créateurs de Moments Artistiques	/	Pas de demande
44	Histoire et Archéologie	1 000,00 €	
49	Futsal	/	Pas de demande
45	Billard Club	/	Pas de demande
18	Bibliothèque pour Tous	3 274,00 €	
22	Comité des Fêtes	1 000,00 €	
33	Comité de Jumelage	400,00 €	
4	Coop. Elémentaire	1 035,00 €	
6	Coop. Maternelle	582,00 €	
27	La Croix Rouge	/	Pas de demande
34	A.P.E.	950,00 €	
50	Tous en fête	/	Pas de demande
51	Moto club Château-Landon	250,00 €	
52	Graines de Scapin	/	Pas de demande

53	Du bruit dans l'atelier	/	Pas de demande
54	Association LBPC	500,00 €	
56	Association Festive	150,00 €	<b>Conditionnelle</b> : demander un budget prévisionnel
57	Chant'en chœur	50,00 €	
<b>Subventions exceptionnelles</b>			
22	Comité des fêtes <b>Compte fêtes et cérémonies</b>	4 100,00 €	
22	Comité des fêtes <b>Préparation de fêtes</b>	2 625,00 €	<b>Conditionnelle</b> : sous réserve d'une fête
44	Histoire et Archéologie <b>Préparation Journées du Patrimoine 2020</b>	2 000,00 €	
44	Histoire et Archéologie	257,28 €	Remboursement des frais avancés concernant le dégât des eaux local 1 rue Albert Ouvré
44	Histoire et Archéologie	605,00 €	Participation à la quote-part de la taxe foncière d'un local mis à disposition par un administré au 1 rue Albert Ouvré.
33	Comité de Jumelage <b>Préparation venue des allemands</b>	1 850,00 €	
15	ES Gym	212,80 €	Championnat de France Division Nationale 3 le 1er et 2 juin à Valenciennes.
49	ES Tennis	230,00 €	Changement de systèmes de fermetures des courts de tennis. Installation par nos services.
54	Assoc. LBPC	2 745,00 €	<b>Conditionnelle</b> et participation à hauteur de 30 % du projet (sur présentation des factures avec un plafond de 2745 € - "les Tabarderies").
	EPMS de Chancepoix	700,00 €	Distribution des Echos castellandonnais par le groupe de jeunes majeurs.
	EPMS de Chancepoix	400,00 €	Affichage, distribution de flyers par les jeunes de l'EPMS lors des principales manifestations.
<b>Subventions associations extérieures</b>			
	ASSOC. DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS	100,00 €	
	VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	100,00 €	
	A.C.Ju.S.E.	100,00 €	
	SECOURS POPULAIRE Français	100,00 €	
	LES RESTAURANTS DU CŒUR	200,00 €	
	ASS. POUR LE DON DE SANG BENEVOLE "MAURICE VIRATELLE"	100,00 €	



	SUBVENTIONS DIVERSES	695,86 €	
<b>TOTAL</b>		<b>54 000,00 €</b>	

Le montant global de subvention à inscrire au budget est de 54 000 € (58 000 € en 2019). Cette différence est principalement liée au compte « fêtes et cérémonies ». En effet, la fête de l'âne n'est pas reconduite cette année, et le budget de la fête de la musique a été réduit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** les montants des subventions des associations tels que déterminés dans le tableau annexe à la présente délibération, soit 54 000 €.

**RAPPELLE** le montant des subventions fixées pour 2020 pour les trois associations suivantes :

	2020	
	2020 : subvention fonctionnement	2020 : subvention exceptionnelle
Comité des fêtes	1 000,00 €	2 625,00 €
Histoire et archéologie	1 000,00 €	2 000,00 €
Comité de jumelage	400,00 €	1 850,00 €
<b>TOTAL par type de subvention</b>	<b>2 400,00 €</b>	<b>6 475,00 €</b>
<b>TOTAL à budgétiser</b>		<b>8 875,00 €</b>

**Délibération n°2020.02.20 - Vote du Budget Primitif 2020 – Service de l'Eau Potable**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du Service de Distribution d'Eau Potable et de le voter par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2020 du Service de Distribution d'Eau Potable arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'Exploitation</b>	134 997.19 €	134 997.19 €
<b>Section d'Investissement</b>	186 207.66 €	186 207.66 €
<b>TOTAL</b>	<b>321 204.85 €</b>	<b>321 204.85 €</b>

**Délibération n°2020.02.21 - Vote du Budget Primitif 2020 – Service de l'Assainissement Collectif**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du Service de l'Assainissement et de le voter par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2020 du Service Assainissement arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
	En Euros	En Euros
Section d'Exploitation	431 902.76 €	431 902.76 €
Section d'Investissement	426 185.18 €	426 185.18 €
<b>TOTAL</b>	<b>858 087.94 €</b>	<b>858 087.94 €</b>

**Délibération n°2020.02.22 - Vote du Budget Primitif 2020 – Service de l'Assainissement Non Collectif**

Mme le Maire rappelle la délibération du 13 avril 2007 créant un Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC et informe de la mise en place de ce budget spécifique depuis 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du SPANC et de le voter par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2020 du SPANC arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
	En Euros	En Euros
<b>Section d'Exploitation</b>	<b>6 442.84 €</b>	<b>6 442.84 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>322 108.88 €</b>	<b>322 108.88 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>328 551.72 €</b>	<b>328 551.72 €</b>

**Délibération n°2020.02.23 - Crédits scolaires 2020**

Mme le Maire indique que le Conseil Municipal doit fixer le crédit alloué par enfant pour les dépenses de fournitures scolaires des écoles maternelle et élémentaire.

Le montant fixé en 2019 était de :

- 28.50 € par enfant pour l'école maternelle
- 25 € par enfant pour l'école élémentaire

L'effectif actuel est de :

- 97 enfants à l'école maternelle au 2 septembre 2019 (102 en 2018/2019)
- 207 enfants à l'école élémentaire au 2 septembre 2019 (215 en 2018/2019)

Le budget primitif 2020 a été étudié lors de la commission générale du 28 février 2020. Il est proposé de maintenir les crédits scolaires fixés en 2019 pour l'année 2020 ainsi :

- 28.50 € par enfant pour l'école maternelle
- 25 € par enfant pour l'école élémentaire

Il est également proposé de maintenir une dotation complémentaire de 2 000 € pour le remplacement de logiciels à l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**MAINTIENT** les crédits scolaires 2020 ainsi :

- 28.50 € par enfant pour l'école maternelle
- 25 € par enfant pour l'école élémentaire auquel s'ajoute une dotation complémentaire de 2000 € pour le remplacement de logiciels à l'école élémentaire.

**DIT** que les crédits seront prévus à l'article 6067 du Budget primitif 2020.

**Délibération n°2020.02.24 - Cession d'un véhicule**

Madame le Maire rappelle que la Commune possède un véhicule de type PEUGEOT 206 - immatriculé 296-CMV-77, anciennement attribué au policier municipal.

Une offre de reprise a été demandée au Garage PERON (Château-Landon). Cette offre de reprise estime à 500 € la valeur du véhicule PEUGEOT 206 - immatriculé 296-CMV-77.

Il est donc proposé de céder ce véhicule en l'état au garage PERON pour la somme de 500 €. Il est précisé que les frais de carte grise et assurance seront à la charge du garage PERON.

Madame le Maire indique que ce véhicule date de 2001 (138 000 km au compteur), et que le contrôle technique n'a pas été validé en juillet dernier, raison pour laquelle il avait été décidé de le céder et d'acquérir un nouveau véhicule pour le policier municipal. Le véhicule sera vendu sans marquage, ni rampe, ni radio.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de céder le véhicule PEUGEOT 206 - immatriculé 296-CMV-77 au Garage PERON pour la somme de 500 €.

**DIT** que les frais inhérents au véhicule restent à la charge du garage PERON.

**Délibération n°2020.02.25 - Vente d'une concession au cimetière**

Ayant des attaches à Château-Landon, une habitante de Dordives, Madame LAMY, a fait connaître son souhait d'acheter une concession au cimetière, pour elle et son mari,

Cette demande a été évoquée lors des dernières commissions générales. Il y a lieu aujourd'hui de prendre une décision sur cette demande. Ces personnes n'habitent pas la Commune, il n'y a aucune obligation à vendre une concession au cimetière.

Pour rappel :

Nombre de concessions disponibles au cimetière et des tarifs :

- 26 concessions perpétuelles et 50 ans.
- 24 concessions 30 ou 15 ans

Tarifs :

- perpétuelles 2 m<sup>2</sup> : 1 880.50 €
- perpétuelles 5 m<sup>2</sup> : 4 700.70 €
- concession 15 ans : 108.30 €
- concession 30 ans : 258 €
- concession 50 ans : 539.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la vente d'une concession au cimetière à Madame LAMY et son mari, résidant à Dordives

### Questions diverses

Aucune question diverse n'est évoquée.

En ce dernier Conseil municipal du mandat et avant de clôturer la séance, Madame LAGILLE a souhaité dire quelques mots à l'assemblée :

*« Cette séance du conseil municipal que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider, était vous le savez une séance un peu particulière.*

*C'est en effet la dernière du mandat, puisque dans quelques jours auront lieu de nouvelles échéances démocratiques.*

*C'est un temps nécessaire durant lequel nos concitoyens et concitoyennes ont la possibilité de faire un choix pour le devenir de notre ville sur la base des projets qui leur ont été présentés.*

*Je souhaite saisir cet ultime présidence pour remercier et féliciter celles et ceux qui se sont investis au sein de cette instance.*

*D'abord, je veux souligner combien, en tant que maire sortante, j'ai apprécié d'exercer ces fonctions à vos côtés.*

*Je mesure la chance qui a été la mienne de travailler avec des élus, des collaborateurs, mobilisés et impliqués, pour faire aboutir les projets de la commune.*

*Je veux remercier les services de la ville, avec à leur tête Carole Chopinet, notre DGS, mais aussi Ghislaine Vandertaelen partie en retraite en fin d'année 2019. La qualité des dossiers travaillés ensemble ont facilité la bonne tenue de nos débats.*

*Je veux particulièrement remercier l'ensemble des élus qui ont siégé à mes côtés durant ce mandat. Je sais l'investissement et l'enthousiasme que tous ont mis à défendre les dossiers et à porter les aspirations de notre ville.*

*Au moment d'aborder de nouveaux défis, je veux aussi remercier les élus de ma majorité.*

*Nous avons formé un groupe soudé de 19 élus depuis juillet, sans oublier tous ceux qui sont là depuis 2014. Qu'ils soient chacun remercié de leur engagement et de la confiance qu'ils m'ont témoignée à la suite des élections anticipées. J'ai également une pensée particulière pour Pascale qui nous a quittés l'an dernier, et qui a mené l'équipe pendant 5 ans.*

*Enfin, un coup de chapeau particulier à mes adjoints qui ont choisi de ne pas pousser plus loin leur engagement municipal pour consacrer plus de temps à leurs vies familiales. Ils ont été exemplaires dans la mise en œuvre des responsabilités qui leur avaient été confiées. Ils ont beaucoup donné pour notre ville depuis tant d'années, et lui ont beaucoup amené. Je suis particulièrement fière d'avoir travaillé avec eux.*

*Je reste la conscience en paix, avec la conviction, humble et modeste, d'avoir tenté de faire mieux vivre notre ville.*

*Notre démocratie a plus que jamais besoin d'engagement citoyen, de volontaires, de bénévoles pour travailler au service de tous.*

*En clôturant cette séance, je veux aussi rappeler notre engagement à travailler utilement pour notre ville et ses habitants jusqu'au terme du mandat. »*

La séance est levée à 20h50.

Le Maire,

Valérie LAGILLE

